



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Nantes, le 8 novembre 2022

Affaire suivie par :
Marianne KRAEMER

Bureau des procédures
environnementales et foncières

Donner acte de modification notable non substantielle

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 16 juin 2022, vous avez transmis à l'inspection de l'environnement un dossier de porter à connaissance, relatif à la modification envisagée sur votre projet de site éolien constitué de trois aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Quilly.

La modification concerne :

- une erreur sur les coordonnées du poste de livraison actées dans la notification du 25/10/2021 de la réponse au porter à connaissance déposé en février 2017 : en effet, les coordonnées reprises dans cette notification ne correspondent pas à celles mentionnées dans le dossier de porter à connaissance de 2017 ;

- le changement des dimensions du poste de livraison : les dimensions de 12 m X 3m initialement prévues sont actualisées avec un poste de livraison de taille plus réduite de 9 m X 2,6 m, la hauteur du poste restant inchangée à 3,45 m.

Dans ces conditions, après examen par l'inspection des installations classées et les services consultés, je vous informe que cette modification n'est pas considérée comme substantielle au sens de l'article R.181-46 du code de l'environnement et ne nécessite pas, à ce stade, de modifier les prescriptions applicables au site.

Les coordonnées rectifiées du poste de livraison sont mentionnées en annexe de ce courrier.

Je prends donc acte de cette modification et vous invite à conserver le présent document aux fins de contrôle de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la cheffe du bureau des procédures
environnementales et foncières

Angélique BRETON

**M. le directeur de la société
Quilly Guenrouët Energies
50 T rue de Malte
75011 PARIS**

**Copie : Société BAYWA r.e.
A l'attention de M Thomas BOUTIGNY
10 rue du Président Edouard Herriot
44 000 NANTES**

Annexe au donner acte de modification notable non substantielle

Société Quilly Guenrouët Energies – Modification de projet

→ **Coordonnées géographiques**

Les coordonnées du poste de livraison sont les suivantes :

Installation	Coordonnées Lambert 93	Coordonnées Lambert II
Poste de livraison	X 326 889 – Y 6 720 214	X 276 528,9 – Y 2 284 084,8